

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "P" de classe D - BNP PARIBAS RETRAITE RESPONSABLE 75 compartiment de la SICAV BNP PARIBAS RETRAITE RESPONSABLE (FR0000174526)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions internationales le compartiment qui suit une approche d'investissement socialement responsable (ISR) vise à obtenir une performance au moins égale à celle de l'indicateur de référence composite : 49% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 21% MSCI USA dividendes nets réinvestis + 5% MSCI Japan dividendes nets réinvestis + 10% Euro MTS Global coupons nets réinvestis + 10% Merrill Lynch French Government Inflation Linked coupons nets réinvestis + 5% Euribor 3 mois coupons nets réinvestis par une gestion dynamique, directement ou via des OPC, sur les marchés actions européens et internationaux et par une diversification sur les marchés obligataires et monétaires de la zone Euro.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Sa stratégie d'investissement repose sur une gestion active suivant une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse extra-financière et financière. Cette stratégie concerne tous les investissements réalisés qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC. L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation des titres. Ces critères couvrent les aspects environnementaux (E) (exemple d'indicateur : l'efficacité énergétique), sociaux (S) (exemples d'indicateurs : les accidents du travail pour les entreprises et l'accès à l'éducation pour les Etats) et de gouvernance (G) (exemples d'indicateurs : l'indépendance du Conseil d'Administration pour les entreprises et la liberté de la Presse pour les Etats). Ce compartiment met en oeuvre une gestion ISR dite «best in class» (meilleures entreprises) qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur. Les sociétés sont notées de 1 à 10, les moins bien notées (8, 9 ou 10), sont exclues. Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées. La stratégie s'appuie sur une allocation entre marchés actions et taux et sur une sélection active des instruments financiers émis sur ces marchés (actions, titres de créance, instruments du marché monétaire, actions ou parts d'autres OPC). Son actif est exposé à hauteur de 65% minimum et 85% maximum sur les marchés d'actions internationaux et majoritairement européens (sociétés de grande, moyenne et petite capitalisations -10% maximum pour les sociétés de petites capitalisations, les PME et ETI-). La part de titres de créances négociables et d'instruments du marché monétaire détenue à hauteur de 15% minimum et 35% maximum est principalement investie en produits de taux libellés en euros et/ou en devises (obligations de toute nature). Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 10% maximum de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres de créance et instruments du marché monétaire du compartiment est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 5.

Il peut investir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'OPC.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux, crédit et change et réaliser l'objectif de gestion.

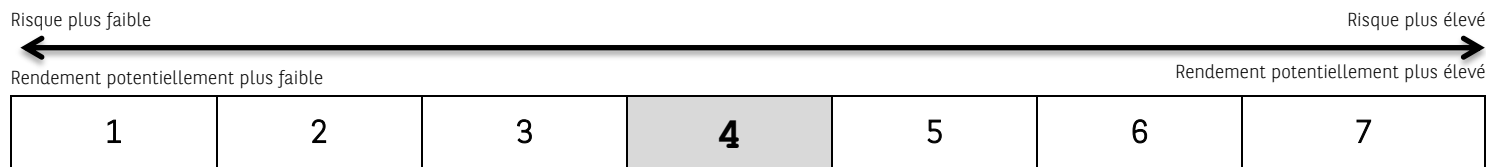
Il expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur maximale de 22% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions du lundi au vendredi à 17h (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS Securities Services. Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour suivant.

Affectation des sommes distribuables: résultat net et plus-values nettes réalisées: Distribution. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs prévoyant de retirer leur apport avant 15 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2% si souscriptions <30.000€ ; 1% si souscriptions ≥30.000€ et <150.000€ ; 0,75% si souscriptions ≥150.000€ et <800.000€ ; 0,50% si souscriptions ≥800.000€
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,71% ^(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

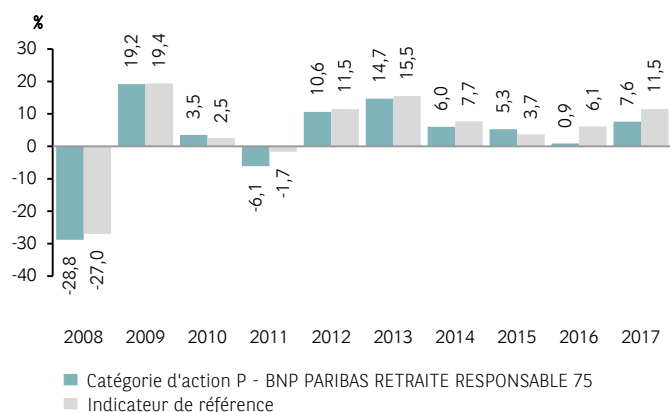
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 8 décembre 1987 ;
- La catégorie d'action a été créée le 19 septembre 2003 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS RETRAITE RESPONSABLE, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

